

Convocation du Conseil Municipal.

M. M. Les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie, à 1 heure du soir, le Dimanche 26 Mai, pour la session ordinaire de Mai.

Objet de la séance:

1. Règlement de l'exercice clos 1906.
2. Chapitres additionnels au Budget de 1907.
3. Budget de 1908.
4. Service vicinal.
5. Affaires diverses et communications.

Reçu, le 20 Mai 1907.

Le Maire,

L. Sauvestre

— Session ordinaire de Mai —

— Séance du 26 Mai 1907 —

L'an mil neuf cents sept, le vingt six du mois de Mai, à une heure de l'après-midi.

Le Conseil municipal de la commune de Rept' dûment convoqué par le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Sauvestre Maire, pour la session ordinaire de Mai.

Présents. M. M. Sauvestre, Clouzeau, Lemerle, Reambaud, Talton, Herri, Arnaud, Poiné, Lotton, Lancelotti, F. Bourcier, Guesau, Garçon, Figier, Dauillard, Patrix, Balançais, Gaudet & Proux.

Absents. M. M. Fouquet, Gendron, Pichard, absent.

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Figier ayant obtenu la majorité.

des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Demandes de soutiens de famille. - Le Conseil municipal après examen de certaines demandes de dépenses d'instruction présentées par des résidents et par leurs anciens habitants, la commune donne les avis suivants après s'être au préalable réuni en comité secret.

Présidents :	Gouberlet Charles	-	avis favorable
Gouverneurs :	Pineau Auguste Julien	-	avis favorable
- d.° - :	Ortais Henri Léon	-	avis très favorable
- d.° - :	Reichel Léon J. Marie	-	avis très favorable
- d.° - :	Wertz Alphons Paul	-	avis favorable
- d.° - :	Cape Noël J. Marie	-	avis très favorable

Compte de gestion et compte administratif

M. le Président a remis à l'assemblée le compte de gestion de M. le Receveur municipal et le compte administratif de M. le Maire ^{pour l'exercice 1906} déjà examinés par la commission des Finances.

Le Conseil municipal

Tu le compte rendu par Monsieur E. Piel, Receveur municipal de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} Janvier 1906 jusqu'au 31 décembre suivant lequel comprend : 1^o le rappel du compte de l'exercice 1905 ; 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les deux premiers mois de l'exercice 1906 ; 3^o les recettes et les dépenses concernant les services hors budget ;

Tu le détail des opérations finales de l'exercice 1906 établi en regard du compte sus mentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour le dit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion de 1907.

Tu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion de 1906 que des opérations supplémentaires effectuées en 1907 ;

Tu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumés de l'exercice 1906, arrêtés par M. le Préfet du département et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mentionnées, la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la commune en a retirée.

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulièrement justifiées.

Délibère

Art 1^{er} Statuant sur la situation du comptable au 31 décembre 1905.

Local

sous le règlement et l'appurement par le Conseil de Préfecture conformément à l'art 157 de la loi du 5 Avril 1884, le Conseil admet les recettes de la gestion de 1906 pour la somme de

82.008.25

Les dépenses pour celle de

73.444.18

Frais d'incident de la recette à

8.564.07

Et attendu que par l'avoir du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de

10.462.68

Déclare le comptable débiteur, sur son compte de la gestion

1906, de la somme de

27.026.75

Art 2. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1906, sous le règlement et l'appurement par le conseil de Préfecture, le conseil admet les opérations effectuées, tant pour la gestion 1906 que pour les trois premiers mois de la gestion 1907, savoir :

En recette, pour

82.053.69

En dépense, pour

73.442.24

Il en résulte un excédent de recette de

8.611.45

Le résultat définitif de l'exercice 1906 ayant présenté un excédent de recettes de 12.919.26

Le résultat définitif de l'exercice 1906, égal au résultat du compte

d'administration du même exercice, est un excédent de recette de 24.530.71

Art 3. - Le conseil demande qu'il plaise au conseil de Préfecture d'approuver le dit compte.

Le conseil approuve sans aucune observation le compte administratif de M. le Maire, et à l'unanimité lui vote des félicitations pour sa bonne administration.

Location des presbytères.

M. le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une lettre de la Préfecture par laquelle tous les biens communaux productifs de revenus doivent figurer en recettes ordinaires aux budgets. Et après la loi du 9 Décembre 1905, les presbytères étant devenus propriétés communales, M. le Maire rend compte des démarches qu'il a faites auprès de Messieurs les Curés et donne lecture des deux lettres qu'il a reçues d'eux. En outre il fait connaître au conseil qu'il a traité comme prix de location le presbytère de St Paul à la somme de trois cents cinquante francs, et celui de St Pierre de Rest à celle de trois cents francs.

Après ces explications données par M. le Maire, le conseil admet en principe la location des presbytères pour le prix ci-dessus. Ensuite une discussion s'étant élevée de savoir si les contributions des presbytères resteraient à la charge de la commune ou seraient mises à celle des paroisses, l'avis étant partagé dans le conseil, M. le Maire propose de voter au scrutin secret pour résoudre cette question. A ce moment M. Lancelot Félix auparavant fait différentes observations au sujet de la loi de séparation et de ses conséquences a déclaré s'abstenir de tout vote concernant la location des presbytères.

M^r le Maire met aux voix la proposition suivante :
 "Doit-on louer les presbytères avec les contributions à la charge de messieurs les curés"

Pour éviter toute confusion dans ce vote, M^r le Maire déclare que les conseillers qui veulent louer les presbytères avec impôts à la charge des promoteurs voteront "oui", et ceux qui au contraire seront opposés à cette proposition voteront "non".

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Conseillers présents	19
- d' - votants	18
oui	9
non	9

Le premier tour de scrutin n'ayant pas donné de résultats M^r le Maire annonce que il va être procédé immédiatement à un 2^e tour de scrutin.

Conseillers présents	19
" votants	18
oui	10
non	7

Bulletin blanc 1

La majorité (10 oui) étant favorable à la proposition, M^r le Maire déclare que les presbytères seront loués à Messieurs les curés pour les frais de 300 et 350 francs avec les contributions à leur charge.

Chapitres additionnels au Budget de 1907

M^r le Président soumet à l'assemblée les chapitres additionnels au budget de 1907 et donne lecture des propositions faites de concert avec la commission des Finances.

Le conseil municipal après un sérieux examen et une discussion approfondie vote sur chacun des articles et admet les crédits nouveaux ci-après dont un total 11303.

Contingent aux frais d'entretien des élèves indigents en 1906. total..... 525,25

Subvention à la caisse des écoles *..... 150

* M^r le Maire donne lecture d'une lettre d'une société

"Les Amis des Ecoles Laïques" fondée pour venir en aide aux élèves nécessiteux et qui demande une subvention de la commune. M^r le Maire propose une somme de 100.

Plusieurs conseillers font remarquer que la commune distribue déjà gratuitement les fournitures scolaires à tous les élèves fréquentant les écoles communales sauf les livres qui sont fournis gratuitement aux élèves nécessiteux par la caisse de Ecoles. - Les avis étant

Le conseil a voté le crédit nouveau mentionné au 11303.

Les partages sur la subvention protestée pour cette société,
M. Le Maire, pour donner une solution, fait procéder à un tour
de scrutin qui donne le résultat suivant :

Conseillers présents	19
Totants	19
Pour la subvention	2
Contre	16
Bulletin nul	1

La demande de subvention est rejetée.

Le conseil municipal étant néanmoins toujours très bien
disposé pour les écoles laïques et pour venir en aide aux
élèves pauvres vote un crédit de 150⁺ qui, ajouté aux fonds
de la caisse des écoles permettra d'acheter un plus grand
nombre de livres pour les élèves indigents.

Le conseil a préféré augmenter la Caisse des Ecoles
d'une somme de 150⁺ que d'accorder une subvention à une
société qui n'a pas encore fonctionné

Installation de 25 lanternes (éclairage)	500
Emploi de la subvention de l'Etat aux travaux municipaux	227 35
Frais de représentation au Maire (sa poche)	200
Indemnité au concierge de mairie de Poisy	25
" " de St Paul	35
" à M ^{lle} quinquante femme de service à l'école M ^{lle}	25
Hygiène des viandes aux marchés et dans les buckeries	150
Recharge des rues et places de Bretenouville	180
Subv ^e aux régates de Bretenouville (Sport nautique)	100
" " locaux de Bretenouville	50
" aux courses de Bouguenais	50
" à la Société de secours mutuels de Poisy	100
" " " Le Coq de France "	100
" " " L'Industrielle "	100
" " " La Fraternelle "	100
Ind ^e au concierge des Cont ^s directes	100
" de logt au facteur du télégraphe	100
Subvention à la bibliothèque populaire	100
" " à la Caisse M ^{lle} de laire	100
" " à la Société contre la mortalité des bestiaux	100
" " à la Société "Le Guédon de Pont-Roubeau"	25
" " " La Nagonnaise "	25
Frais de perception des droits d'octroi	400
Indemnité aux porteurs des dépêches de Bretenouville	75
" " à Madame M ^{lle} Grien	25
Contributions des propriétés communales (supplément)	104
Subscription pour élever un monument à la mémoire de Jules Ferry	25

Subvention aux délégués envoyés par les sociétés de jeunes mûriers au congrès de Nice	100
Déplacement de la bascule de Pont-Rouveau	600
Hommage à deux ans enfants morts pour la patrie	1300
Indemnité de logement aux instituteurs et inst ^{es} adjoints	600
Construction d'un fruit à Brest	2700
Déplacement de la Croix et inhumations dans le cimetière de St Pierre	600
Balayage des classes à partir du 1 ^{er} 9 ^{me} 1907	50

À la suite d'un vote de la délégation cantonale adressée à l'autorité préfectorale, M. le Préfet prie M. le Maire de vouloir bien faire voter les crédits nécessaires pour le balayage des classes des écoles communales deux fois par semaine tout en rappelant qu'il l'a déjà demandé dans une précédente circulaire, M. le Maire propose une somme de cinquante francs pour ce balayage du 1^{er} octobre au 31 Décembre 1907 et 200 sur le budget primitif de 1908.

Le chiffre de 200 francs est adopté, sauf observations de M. Brainé qui fait observer que ce crédit n'est pas suffisant, car il estime que le balayage devrait être fait tous les jours.

Construction des cimetières	100
Achat de draps pour	100
Reparation de Pont-Rouveau	150
Construction de la mairie	100
Augmentation au concierge pour balayage de la mairie	100
Total	11.303,50

Par suite de ces votes les chapitres additionnels donnent les résultats suivants :

Recettes supplémentaires	22.486,96
Dépenses supplémentaires	23.480,90
Excédent de recettes	6,06
Excédent de recettes au budget primitif	20.568,96
Excédent définitif des recettes sur les dépenses de l'exercice 1907	20.568,96

Budget 1908. - Le président discute sur le bureau avec pièces à l'appui le projet du budget de 1908, préparé de concert avec la commission des finances.

Le conseil municipal après un sérieux examen et une discussion approfondie vote séparément sur chacun des articles. Le conseil admet les recettes et les dépenses proposées par lui :

Recettes ordinaires et extraordinaires	59.931,74
Dépenses ordinaires et extraordinaires	59.760,14
Excédent en recettes	171,60

En conséquence la valeur du centime étant de 526^{fr} 25, le conseil municipal vote pour 1908 les impôts énumérés

Cotes

Seu

Buz

Assi

ii. après :

Continuance sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	5 ^e	1652.65	
Mutualité médicale	6 ^e	2157.56	
Secours aux familles des réservistes et territoriaux	2 ^e	1052.52	
Salaires du garde-champêtre	1 ^{er}	905.16	
Circonscriptions spéciales ordinaires pour chemins vicinaux	5 ^e	2631.70	
Insuffisances de revenus	20 ^e	10525.20	
Travaux d'entretien des chemins vicinaux ordinaires	23 ^e	1236.47	
Travaux d'entretien des chemins vicinaux non reconnus	1 ^e	526.26	
Assistance obligatoire aux vieillards	2 ^e	1052.52	
Amort. de l'emprunt de 50.000 à la caisse locale (annuité 2200)	3 ⁸¹	2005.05	
" " de 72.000 à la caisse des Pêcheurs (annuité 4409.10)	8 ⁵⁶	4504.49	
" " de 1.000 au Crédit Foncier (annuité 714.40)	19 ⁵	657.83	+ 60 ^e du budget
" " de 19.220 à C.A.P. (annuité 1021.26)	19 ⁴	1020.95	
" " de 70.000 au Crédit Foncier (annuité 3954.72)	1 ³⁷	3971.55	+ 80
	68 ²²	34110.81	

Le conseil vote, en outre, trois journées de prestations pour les chemins vicinaux.

Cotes irrécouvrables pour l'exercice 1906.

Le conseil municipal approuve les cotes irrécouvrables présentées par M. le Receveur municipal pour l'exercice 1906.

Service vicinal - Reliquats provenant de l'exercice 1906 applicable à l'exercice courant.

Budget Spécial de l'exercice 1908.

Le conseil municipal a émis l'avis que les reliquats applicables à l'exercice 1906 soient répartis conformément aux propositions du service vicinal en 1907.

Après un sérieux examen du budget spécial de l'exercice 1908, le conseil a accepté les recettes et les dépenses conformément aux propositions du service vicinal.

Recettes 16718.58

Dépenses 16718.58

Bureau de Bienfaisance - Budgets - Avis du conseil sur les dépenses.

Aux termes de l'article 70 de la loi du 5 Avril 1884, le conseil est appelé à donner son avis sur les dépenses inscrites aux budgets du Bureau de Bienfaisance.

Le conseil donne un avis favorable aux dépenses proposées aux budgets du Bureau de Bienfaisance.

Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

M. le Président soumet au conseil municipal la liste des vieillards, des infirmes et des incurables admis à l'assistance, il l'invite à se prononcer, conformément à l'art. 758 de la loi du 14 Juillet 1905, sur l'admission de nouveaux indigents ou sur la radiation d'indigents portés sur la dite liste.

Le conseil municipal après information sur la situation

de chacun des intéressés et après en avoir délibéré décide
 l'attribution de :

- 1. Lechat Jacques à Hautperthuis
- 2. Gauthier Marie Péronne v. Puyat, à la Bordenne
- L'assistance à domicile de :
- 3. Péneau Jeanne Veine Bureau rue Sadi-Carnot 11 - 15⁺
- 4. Bernard Louis Jacques à la Jaspine - 15⁺
- 5. Bourard Marie à la Basse-Sauze - 15⁺
- 6. Nadaud Pierre à la Haute-He - 15⁺
- 7. Hocquart Alphonsine à la Grand-He - 15⁺
- 8. Pillel Virginie v. Gauthier à la Haute-He - 15⁺
- 9. Badier Alphonsine à la Galonnière - 15⁺
- 10. Héron Pierre Angélique à la Basse-Sauze - 15⁺
- 11. Badier Jean Gustave à la Galonnière - 15⁺
- 12. Orieux Marie v. Pichaud rue Sadi-Carnot - 10⁺

Chêne-Creux

Demande d'acquisition d'une parcelle de terrain par Letaumieux et Marchais
 M. le Maire donne lecture au conseil municipal de deux demandes
 d'achat de terrain faites par Letaumieux Pierre et Marchais
 Julien, au Chêne-Creux.

Le terrain dont l'aliénation est demandée a une superficie de
 357^m 765 et réparti comme suit :

- M. Letaumieux Pierre : 233^m 766
- M. Marchais Julien : 123^m 99

Il invite le conseil municipal à vouloir bien en délibérer

Le conseil municipal
 considérant que le terrain dont l'aliénation est demandée est
 propre pour y élever des constructions, en fixe le prix à 2^{fr} 25
 le mètre carré au lieu de 4^{fr} 25 fixé des ventes faites antérieurement
 dans ce village.

Cessions de terrains par voie d'alignement

Le conseil municipal
 vu les alignements donnés à divers propriétaires sur les
 chemins de la Commune.

Est d'avis qu'il y a lieu de céder à M. H. :

- 1. Hugot Genevieve, propriétaire à Craud . . . 50^m à 6,60 . . . 33 francs
- 2. Falson François, cultivateur à Chuffière . 20^m à 6,50 . . . 13 francs

Chemins ruraux

Se conformant à son programme de 1905, le
 conseil décide de procéder cette année à la reconnaissance d'un
 autre chemin. - Sur proposition de M. Babonneau, le chemin
 dit "de la Santammière" est désigné :

Octroi de Boisé

M. le Maire donne lecture au conseil municipal d'une note de
 M. Marceau, chef de Poste des contributions indirectes à Pont-
 Rousseau, relative à l'unification du droit d'octroi sur
 les vermouths et vins de liqueurs ou d'imitation.

Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer

Le conseil municipal demande conformément aux termes mêmes de la loi des finances du 30 janvier 1907 que les vermouths et vins de liqueur ou d'imitation soient imposés pour leur force alcoolique totale et passibles des droits entiers d'octroi avec un minimum de perception de 15 degrés pour les vins de liqueur ou d'imitation proprement dits, et de 10 degrés pour les vermouths, vins de quinquina et similaires.

Sapeurs pompiers - M^r le Maire fait connaître que M^r le lieutenant des sapeurs pompiers demande à ce que le conseil veuille bien voter une somme de 131,30 pour achat d'effets et après divers indispensables à la subdivision, cette demande est complétée par une note détaillée de ces objets avec indications de leur prix unitaire.

Après examen, le conseil accepte

Déplacement d'un candélabre sur la façade de la maison Guillocheau - Le conseil municipal prend à la charge de la commune et le déplacement d'un candélabre sur la façade de la maison Guillocheau à St Paul. M^r Guillocheau sera remboursé des 15 francs qu'il a payés à la compagnie du gaz pour ce travail

Construction d'un abattoir municipal - Le conseil municipal prend en sérieuse considération la proposition de la Société générale des abattoirs municipaux de France, 1 rue Blanche à Paris, et autorise M^r le Maire à demander à cette société tous renseignements & références pour permettre au conseil de se prononcer définitivement sur cette question dans une des prochaines séances

Chemin des Trois Moulins au Pont - Par suite de la mise à l'alignement des propriétés bordant le chemin des Trois Moulins au Pont, pour la construction d'un aqueduc, au droit du cimetière St Paul, la commune cédait à M^r Aubin Jean-Baptiste, propriétaire à St Paul une superficie de 52^m 09, de son côté Aubin cédait à la commune - " - " 24^m 69, soit une différence de 27^m 39

2^e à M^r Gouyon Jules une superficie de 8^m 67 - Le conseil municipal accepte de rendre certains à raison de 2^{fr} 25 le mètre carré, d'où il résulte la somme à payer à la commune sera de :

Aubin	27 ^m 39 à 2 ^{fr} 25 =	61,63
Gouyon	8 ^m 67 à 2 ^{fr} 25 =	19,51
	Total	81,14

Aqueduc dans le chemin des Trois Moulins au Pont -

Après examen du projet présenté par le voyer communal, le conseil est d'avis de mettre en adjudication, mais restreinte entre les entrepreneurs domiciliés dans la commune la construction de cet aqueduc dont le devis s'élève à 1750 francs qui sera prélevés

- 1^o sur le reliquat de l'emprunt des crédits fonciers 1140^o
 2^o sur le crédit : Bureau auxiliaire des Postes de Grandmoult pour la somme de 265,75^o
 3^o sur le crédit :achat d'un juilet indiens (Bureau et la Commune) - - - - - 200^o

Le conseil demande un virement pour ces deux derniers crédits.
 Toutefois la réalisation complète de ce projet, pour la partie se trouvant en amont de la rue de la Sèvre et ante subordonnée à l'acquisition d'une bande de terrain appartenant à M. Rodin, le conseil autorise M. le Maire à traiter avec lui en vue des intérêts de la commune.

Recherches sur la composition de la masse de terre au

Monument aux victimes du devoir - Cimetière de Rezé - M. le Maire soumet au conseil les plans et devis pour la construction d'un monument funéraire dans le cimetière de Rezé aux enfants de la commune victimes du devoir, dont le devis s'élève à 935,50 compris les honoraires de l'architecte.

Plusieurs conseillers ayant présenté des observations sur le plan de ce monument en ce qui concerne l'entourage, le conseil se range à l'avis de M. Poine, de substituer des chaînes à la grille prévue en fer forgé, estimant que l'aspect général en sera avantageusement amélioré.

Il sera procédé par voie d'adjudication pour l'entretien de ce monument, sans autre délibération du conseil.

Arrêt des trains express à la gare de Pont-Rousseau -

Pour donner suite à de nombreuses demandes faites par les habitants de la commune de Rezé, le président expose au conseil qu'il y a lieu de renouveler le vœu qui a émis dans la séance du 20 mai 1906 et admette à l'administration des chemins de fer de l'Etat en vue de l'arrêt d'un train express, montant et descendant à la station de Pont-Rousseau pendant le service d'été.

Travaux de la gare le 14 juin 1907

Le conseil municipal

Considérant que la commune de Rezé est des plus importantes du département, que ses habitants fréquentent beaucoup les plages de la ligne de Pornic, que les lignes de Vieux-Breigneville et de Legé y apportent également un chiffre de voyageurs assez important, que cette gare est beaucoup plus rapprochée que celle de Nantes-Chatou, pour une partie du 4^e canton de Nantes

Par ces motifs, Renouvelle son vœu en vue de l'arrêt d'un train express, montant et descendant à la station de Pont-Rousseau pendant la saison d'été.

Eclairage de la gare de Pont-Rousseau - Le conseil espère que l'administration des chemins de fer de l'Etat voudra bien donner suite au projet d'éclairage de la gare de Pont-Rousseau et ce avant la saison d'hiver.

Rapport de M. Savard délégué au Congrès mutualiste de Nice - Sur la proposition de M. le Maire, le conseil municipal adresse ses remerciements à M. Savard, délégué

au congrès mutualiste de Nice par la Société de secours mutuels
"La Fraternité de St Paul" pour son rapport sur les séances du
dit congrès. -

Félicitation du Conseil municipal à l'occasion
de la nomination de M. Brethaud secrétaire de
la mairie de Neuf au titre d'officier d'académie.

Avant de clore la séance M. le Maire et plusieurs
d'annoncer au conseil municipal la distinction dont M. Brethaud
secrétaire de la Mairie vient d'être honoré de la part du gouvernement
de la République par la nomination d'officier d'académie et le
félicite chaleureusement pour ses bons et loyaux services.

Le conseil municipal, à l'unanimité joint ses félicitations à celles
de M. le Maire.

M. Brethaud a bien mérité cette distinction par sa longue carrière,
tant secrétaire de la Mairie de Neuf depuis 30 ans, et ayant rempli antérieurement
dans le département les fonctions d'adjoint et de secrétaire de
mairie pendant 16 ans; aussi la population tout entière de la commune
de Neuf accueille-t-elle avec satisfaction cette distinction
honorifique.

M. Brethaud est le dévoué de la Société des secrétaires et employés de
Mairie de la Loire-Inférieure, il a été présenté au congrès de Paris
et nommé sur la proposition de cette Société.

P. Bergeau P. Lemerle J. Lemerle P. Lemerle
A. Anseau J. Lemerle P. Babonneau
Mourcin J. Lemerle P. Babonneau
L. Chauveteau Camille Deyzeau Ch. Patry J. Gautier
J. Lemerle J. Lemerle J. Lemerle

Convocation du Conseil Municipal

M. les Conseillers Municipaux se réuniront à la
Mairie à 8 heures du matin le dimanche 23 Juin 1907
en session extraordinaire

Objet de la séance:

1. Location des presbytères. -
2. Assistance aux vieillards. -
3. Communications diverses. -

Neuf, le 18 Juin 1907.

Le Maire
L. Chauveteau